

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 (11+3 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 janvier 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	<i>POUR (procuration)</i>	ROUMAT Gérard	<i>POUR Procuration</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): M. Gérard ROUMAT (procuration donné à Laurent PIALHOUX)
 M. Francis METIFEU (procuration donnée à Pierre PEYRAZAT)
 Mme Patricia CHABOT-LALAY (procuration donnée à Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Valérie MALLEMANCHE

2017-07 : Désignation des conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fusion de la Communauté de Communes du Haut Périgord avec la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais au 1er janvier 2017 entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires.

La commune disposera désormais de 2 sièges de conseillers communautaires entraînant une modification de la représentation de la commune (4 sièges avant la fusion).

Les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L.273-11 du code électoral (commune de moins de 1000 habitants) : il s'agit des membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau de la commune.

Par conséquent, sont désignés conseillers communautaires :

- Monsieur Pierre Peyrazat Maire,
- Monsieur Bernard Bazinet 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
 M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 13 janvier 2017.
 Au registre sont les signatures
 Le Maire
 M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
 Commune d'Augignac
 Affichage le 13/01/2017
 Page 1 sur 1

